

GUIDE PRATIQUE

POUR ASSURER LA PARTICIPATION EFFICACE DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT AU SEMESTRE EUROPEEN POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES POUR MIEUX INFLUENCER
LES RÉFORMES ÉDUCATIVES
ET L'INVESTISSEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles , Avril 2017

La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au Secrétariat du CSEE.



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



PREFACE

La coordination de la gouvernance économique européenne - le Semestre européen - et plus particulièrement les Recommandations spécifiques par pays exercent aujourd'hui une influence cruciale sur les réformes nationales et le financement des systèmes d'éducation publics en Europe. Au cours de ces dernières années, certaines tendances ont commencé à orienter la définition et la coordination des politiques pour l'éducation et la formation, incitant les syndicats à mener de nouvelles actions et à renforcer leur participation au sein du Semestre européen.

Les politiques nationales, ainsi que les conséquences dramatiques de la récession économique et des contraintes budgétaires de l'UE, ont contribué à accélérer les réformes par l'entremise du Semestre européen. La situation financière engendrée par la crise économique, de même que les pressions permanentes visant à réduire la dette publique et à poursuivre l'assainissement budgétaire dans le cadre du Semestre européen, sont à l'origine de nombreuses coupes importantes dans les budgets de l'éducation et de la formation publiques. La coordination économique stricte et la surveillance rigoureuse des budgets ont également poussé les gouvernements à rechercher de nouveaux moyens de financer l'éducation, notamment au travers de la promotion des partenariats public/privé au sein de l'éducation ou en ouvrant davantage leurs portes aux acteurs privés, commerciaux et financiers.

A cet égard, le CSEE s'est engagé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que les responsables politiques nationaux et européens adoptent et mettent en œuvre des politiques adéquates pour protéger pleinement le droit humain des citoyen(ne)s à l'éducation, en développant des systèmes éducatifs équitables, durables et de haute qualité en Europe. Le présent manuel a pour objectif de soutenir les stratégies nationales définies par les organisations membres du CSEE pour influencer les différentes phases du Semestre européen. Il a également pour but de mettre à la disposition des responsables des syndicats de l'enseignement un outil de référence, ainsi que diverses ressources. Précisons cependant que ce livret n'a pas pour vocation de proposer des solutions universelles, pouvant être appliquées en l'absence de toute considération des contextes nationaux. Nous sommes convaincu(e)s que les syndicats de l'enseignement, au travers de leur participation active à la définition des objectifs liés aux allocations budgétaires pour l'éducation et la formation, et de leur implication à tous les échelons du processus de réforme de ces deux secteurs au sein du Semestre européen, pourront réaffirmer leur statut de représentants collectifs des intérêts des enseignant(e)s et des éducateurs/trices.

Ce manuel est uniquement disponible en version électronique (pdf). Des exemplaires de ce manuel peuvent être téléchargés sur le site du CSEE à l'adresse :xxx. Un compte rendu plus détaillé des interactions et des corrélations entre le Semestre européen et l'élaboration des politiques en matière d'éducation et de formation et le financement et le dialogue social est présenté dans la publication du CSEE « Politiques en matière d'éducation et de formation au sein du Semestre européen - Investissement public, politiques publiques, dialogue social et modèles de privatisation en Europe » (CSEE, 2017).

Nous remercions l'ensemble de nos organisations membres pour leur contribution, en espérant que ce manuel leur sera utile. Nous leur souhaitons également beaucoup de succès dans leurs entreprises visant à renforcer leur implication effective dans le Semestre européen pour l'éducation et la formation.

Susan Flocken
European Director

 QU'EST-CE QUE LE SEMESTRE EUROPEEN ? 5

 POURQUOI LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT DOIVENT-ILS ÊTRE IMPLIQUÉS DANS LE SEMESTRE EUROPEEN ? 8

 COMMENT FONCTIONNE LE SEMESTRE EUROPEEN ?
• PRINCIPALES ETAPES
• ACTEURS CLES 10

 FAIRE LA DIFFERENCE AU SEIN DU SEMESTRE EUROPEEN 20

 DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DU SEMESTRE EUROPEEN — POINTS ESSENTIELS POUR LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT 26



QU'EST-CE QUE LE SEMESTRE EUROPÉEN ?

Le Semestre européen est un mécanisme de gouvernance offrant un aperçu général des progrès accomplis par les Etats membres en faveur de la réalisation des objectifs de la stratégie décennale Europe 2020 de l'UE.

Les principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 couvrent 5 domaines prioritaires : emploi/croissance, investissement, changement climatique, éducation, pauvreté/inclusion.

Au travers de ces objectifs, la stratégie Europe 2020 encourage les Etats membres à garantir leur responsabilité fiscale, à stimuler l'investissement et à promouvoir les réformes structurelles.

Le Semestre européen consiste essentiellement en un processus de surveillance et de contrôle des Etats membres dans le cadre des objectifs de la stratégie Europe 2020. Parmi ses autres attributions, il est également chargé de formuler des recommandations visant à garantir la réalisation de ces objectifs. Au cours des différentes phases du Semestre européen, les institutions de l'UE passent au crible et orientent les politiques économiques, fiscales et sociales nationales, plus particulièrement au sein de la zone Euro - bien que l'ensemble des Etats membres et candidats soient concernés par ce processus.

Le Semestre européen a été introduit en 2011 dans le cadre d'un paquet de mesures destinées à exercer un contrôle plus rigoureux des finances des Etats membres au lendemain de la crise économique. Avant le crash, la planification et les politiques budgétaires relevaient de la responsabilité des Etats membres et « on ne disposait au niveau de l'UE que d'un aperçu coordonné limité des efforts déployés à l'échelle nationale » (Commission européenne, 2015).

Selon la Commission européenne :

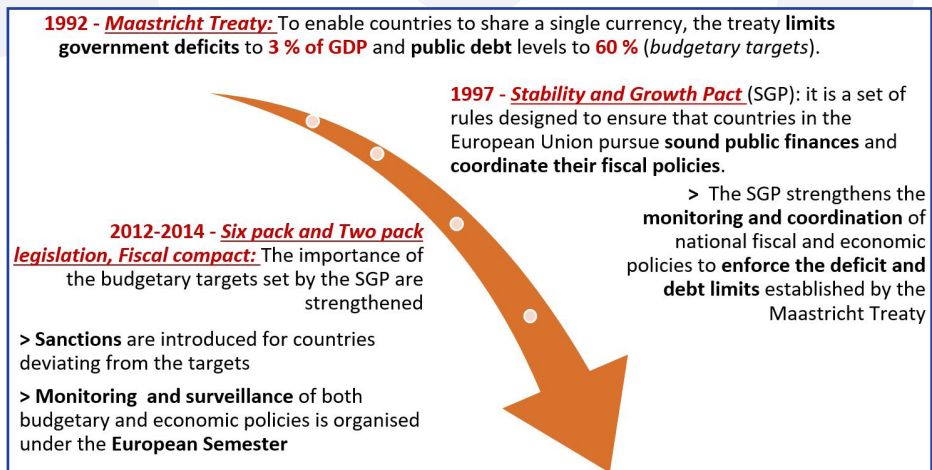
« L'Union européenne a mis en place un cycle annuel de coordination des politiques économiques, appelé "Semestre européen". Chaque année, la Commission européenne analyse en détail les plans de réformes budgétaires, macro-économiques et structurelles des Etats membres de l'UE, auxquels elle adresse des recommandations par pays pour les 12 à 18 mois suivants. Ces

recommandations contribuent également à réaliser les objectifs à long terme de la stratégie de l'UE en faveur de l'emploi et de la croissance - la stratégie Europe 2020 -, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés dans le cadre du Semestre européen. »

Elle suit également les efforts déployés par les Etats membres de l'UE pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Les principales dispositions de l'UE régissant les politiques fiscales et la gestion des déficits ont été définies dans le [Pacte de stabilité et de croissance](#) (1997). Cependant, depuis l'éclatement de la crise économique, l'intérêt s'est davantage porté sur le renforcement de ces règles et sur la mise en place de structures législatives et de gouvernance destinées à assurer la gestion de ce processus. Comme le montre l'exemple suivant, les trains de mesures législatives dénommés [Six Pack](#) (2011), [Two Pack](#) (2013) et le [Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire](#) (2012) ont tous renforcé les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs budgétaires - lesquels s'accompagnent de sanctions potentielles en cas de non-respect des conditions du PSC.

Figure 1 - Surveillance budgétaire au sein du Semestre européen



Le Semestre européen est le mécanisme de gouvernance chargé de coordonner ces différents processus de surveillance. Compte tenu des priorités imposées par la crise économique, l'essentiel des initiatives a été axé, durant plusieurs années, sur la mise en œuvre des objectifs



budgétaires et fiscaux de l'UE, sur la responsabilité des Etats membres de coordonner leurs politiques économiques tout au long de l'année et sur les défis économiques à relever par l'UE.

En 2015, la nouvelle Commission européenne a lancé le Semestre européen rénové, autorisant une plus large intervention du Parlement européen, des législatures nationales, des partenaires sociaux et de diverses parties prenantes à tous les niveaux. En parallèle, le Semestre européen a progressivement opéré un glissement depuis la surveillance économique et budgétaire vers une gouvernance davantage orientée sur le plan social, dont le principe consiste à stimuler l'investissement, la croissance et l'emploi au sein de l'UE, à introduire des réformes structurelles dans divers domaines politiques et à garantir un meilleur ancrage de l'ensemble des objectifs de la stratégie Europe 2020 au sein du Semestre européen.

European Semester, the first phase: 2011-2014



- **Objective:** Synchronize and **coordinate instruments and procedures** related to **budgetary and economic policy**.
- **What:** The European Semester is a coordination mechanism established in order to **restore stability/convergence** in those countries whose **national budgets and economic policy** are not in line with medium-term **macroeconomic and fiscal objectives**.
- **Procedure/Instruments:** From its setting, the European Semester entails a **common timeline** for setting and approving national budgets and introduces **recommendations** on fiscal, macroeconomic policies and structural reforms for Member states.
- **Countries involved:** EU Member States
Countries **not involved:** EFTA, EU candidate countries



European Semester 2014 – on wards: from mere budget surveillance towards a 'socially oriented' economic governance

All Member States have committed to achieving **Europe 2020 targets**, and have translated them into **national targets** reflecting different national situations circumstances.

The EU has more and more **integrated these targets** within the yearly cycle of economic policy coordination (**European Semester**).

Europe 2020 targets:

1. Employment
2. R&D / innovation
3. Climate change / energy
4. **Education**
 - Reducing **school drop-out rates below 10%**
 - at least **40% of 30-34-year-olds** completing **third level education**
5. Poverty / social exclusion



POURQUOI LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT DOIVENT-ILS ÊTRE IMPLIQUÉS DANS LE SEMESTRE EUROPÉEN ?



Le Semestre européen peut apparaître comme un cycle de grands événements établis offrant relativement peu d'opportunités d'impliquer les syndicats de l'enseignement. Ces derniers devraient s'efforcer de « pousser les portes » du processus plus tôt. Développer les relations avec le responsable du Semestre européen constitue un facteur essentiel pour faire connaître le point de vue des syndicats de l'enseignement et les inviter à s'impliquer dans tous les volets importants du processus.

Le Semestre européen est fortement axé sur les priorités des politiques économiques et sur la surveillance de la performance fiscale des Etats membres. Mais pas seulement... Les politiques éducatives occupent une place prédominante dans le processus, d'où la possibilité d'exercer une influence considérable sur les politiques ayant une incidence sur les étudiant(e)s et les enseignant(e)s à tous les niveaux de l'éducation. Certaines des raisons pour lesquelles les syndicats de l'enseignement doivent être en mesure d'influencer le processus du Semestre européen sont présentées ci-dessous. The Semester's focus on fiscal policy in Member States has a considerable impact on public investment levels. This impacts public expenditure on education, with all the consequences for providing quality education for all. The Semester provides an opportunity to make the case for increased public investment, and in particular in education services.

- Compte tenu de la priorité accordée aux politiques fiscales des Etats membres, le Semestre européen a une incidence considérable sur les différents niveaux de l'investissement public. Ceci a également un effet sur le financement public de l'éducation et, par ricochet, sur la possibilité de garantir une éducation de qualité à chacun et chacune d'entre nous. Le Semestre européen offre une opportunité de plaider en faveur d'une augmentation de l'investissement public, en particulier dans les services éducatifs.
- La stratégie Europe 2020 comprend des objectifs clés pour l'éducation, auxquels il est également fait référence dans les recommandations adressées aux Etats membres par l'entremise du processus du Semestre européen, où les recommandations relatives



à l'éducation occupent une large place. A titre d'exemple, en 2014, tous les pays de l'UE impliqués dans le processus du Semestre européen se sont vu adresser des recommandations se rapportant à l'éducation et chaque année une majorité d'entre eux en reçoivent. Les recommandations peuvent concerner chaque secteur de l'éducation, depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche. Le Semestre européen offre la possibilité de défendre les politiques éducatives qui, selon les syndicats de l'enseignement, doivent figurer en priorité dans les recommandations adressées aux Etats membres.

- Les recommandations portant sur l'éducation doivent relayer le point de vue des éducateurs/trices, ainsi que l'expertise professionnelle des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation. La nature même du Semestre européen veut qu'une large part des recommandations pour l'éducation soit de portée générale. Un exemple typique est celui de la Slovaquie qui, en 2016, a reçu la recommandation suivante : « Faciliter l'emploi des femmes en augmentant notamment le nombre de services d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité ». Il appartient aux Etats membres de définir le contenu précis de leurs politiques lors de la mise en œuvre des recommandations. Il existe clairement plusieurs options, dont certaines ont un impact plus ou moins positif sur le niveau de qualité des services d'accueil de la petite enfance. Le Semestre européen offre également la possibilité d'intégrer le point de vue professionnel des éducateurs/trices au processus politique.

En somme, il importe que les syndicats de l'enseignement soient impliqués dans le Semestre européen, car ce dernier représente un processus politique clé ayant le potentiel d'influencer significativement les politiques éducatives des Etats membres. Le processus du Semestre européen offre également ce que Lawn et Grek (2012) considèrent comme un « espace politique » capable de forger le discours politique pour l'éducation au sein des Etats membres. Cette opération n'est pas forcément facile, et nombreuses sont les raisons qui expliquent pourquoi les syndicats de l'enseignement ne s'engagent pas autant qu'ils le devraient dans un dialogue social en lien avec le Semestre européen. Il est néanmoins possible d'exercer une influence importante sur le plan politique. L'objectif de cette Boîte à outils est d'aider les syndicats de l'enseignement à tirer le meilleur parti de cette opportunité.



COMMENT FONCTIONNE LE SEMESTRE EUROPEEN ?

Ce chapitre présente le fonctionnement du processus du Semestre européen. Le terme « Semestre » fait généralement référence à une année divisée en deux parties. Le Semestre européen se présente donc sous la forme d'un processus en deux temps, où l'on distingue la phase de « développement politique » au niveau de l'UE et la phase de « mise en œuvre » par un Etat membre. Ce processus peut paraître quelque peu simpliste en réalité, raison pour laquelle nous le présentons ci-dessous en quatre phases imbriquées.

Connaître les différents volets du processus, ainsi que le moment où ils interviennent, permet de mieux en comprendre le fonctionnement. Dans la description ci-après, nous avons mis en évidence les **composantes clés** du Semestre européen, accompagnées de leur **calendrier** de mise œuvre.



EUROPEAN SEMESTER: A PARTNERSHIP EU-MEMBER STATES

	November	December	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October
European Commission	Autumn Economic Forecasts		Winter Economic Forecasts			Spring Economic Forecasts						
	Annual Growth Survey and related documents <small>(AGS)</small>	Fact-finding missions to Member States		Country Report per Member State (reform agenda and imbalances)		Bilateral meeting with Member States		Commission proposes country-specific recommendations for budgetary, economic and social policies				
	Recommendations for the euro area <small>(AMR)</small>	Bilateral meeting with Member States										
	Opinion on draft budgetary plans <small>(EDP)</small>											
European Council / Council		Council discusses opinions on draft budgetary plans <small>(AMR)</small>	Council adopts euro area recommendations and concludes on AGS + AMR		European Council adopts economic priorities based on AGS			Council discusses the CSRs	European Council endorses final CSRs			
Member States		Member States adopt budgets <small>(EDP)</small>			Member States present their National Reform Programmes (economic policies) and Stability or Convergence Programmes (on budgetary policies)						Member States present draft budgetary plans <small>(EDP)</small>	
European Parliament		Dialogue on the Annual Growth Survey						Dialogue on the proposals for CSRs			Debate / resolution on the European Semester and the CSRs	Dialogue on the Annual Growth Survey

Glossary: AGS: Annual Growth Survey - AMR: Alert Mechanism Report - CSR: Country-Specific Recommendations - EDP: Excessive Deficit Procedure

© European Commission 2015



PRINCIPALES ETAPES

PHASE 1: DISCOURS SUR L'ETAT DE L'UNION ET EXAMEN ANNUEL DE LA CROISSANCE

Etat de l'Union - Chaque année, en **septembre**, le Président de la Commission européenne prononce devant les membres du Parlement européen son « Discours sur l'état de l'Union », dans lequel il dresse le bilan de l'année écoulée et présente les priorités pour l'année à venir. Il y expose également la manière dont la Commission s'attaquera aux défis les plus pressants de l'Union européenne. Ce discours est suivi d'un débat en plénière et donne le coup d'envoi du dialogue avec le Parlement et le Conseil en vue de préparer le programme de travail de la Commission pour l'année suivante. Inscrit dans le Traité de Lisbonne, le discours sur l'état de l'Union est prévu dans l'accord-cadre de 2010 sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne.

Examen annuel de la croissance - Bon nombre de données du Semestre européen indiquent que celui-ci commence en **novembre** avec la publication de l'Examen annuel de la croissance (EAC), lequel présente le point de vue général de la Commission concernant l'UE et son analyse des perspectives et défis futurs. Ce premier pas peut être considéré comme une « définition du programme » pour le cycle du Semestre européen. Le « Discours sur l'état de l'Union » prononcé par le Président de la Commission devant le Parlement européen définit en quelque sorte les principales thématiques qui formeront le contenu de l'EAC. Bien que leur publication ait lieu en novembre, les premiers travaux concernant ce volet du Semestre européen commencent déjà en juillet/août par une évaluation de l'année précédente.

Suite aux réformes législatives, l'EAC doit désormais être considéré comme faisant partie du « **paquet d'automne** », un ensemble de rapports essentiels pour le Semestre européen, dont certains ne concernent que les pays de la zone euro. Au cours de cette même phase sont publiés les **Rapports sur le mécanisme d'alerte** (RMA) adressés aux pays considérés « à risque » en termes de déséquilibres économiques potentiels et à ceux identifiés comme nécessitant un **Bilan approfondi** (BA).

PHASE 2: RAPPORT DE SUIVI DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION-RAPPORTS PAR PAYS

Le **Rapport de suivi de l'éducation et de la formation** (SEF) est publié chaque année en **novembre**. Dans ses traités, l'UE considère que l'éducation est une « compétence nationale » ; autrement dit, elle relève de l'autorité des Etats membres. L'UE ne détient aucun pouvoir législatif pour obliger les Etats membres à prendre une quelconque mesure en lien avec les politiques éducatives. Quoi qu'il en soit, l'éducation constitue l'un des principaux objectifs prioritaires de la stratégie Europe 2020, à laquelle vient s'ajouter le cadre Education et Formation 2020 pour la promotion de la coopération dans le secteur de l'éducation. Sur le plan technique, ce dernier, ainsi que le rapport SEF, sont extérieurs au processus du Semestre européen mais peuvent toutefois y être intégrés en vue de fournir les données pour les rapports officiels du Semestre. Le programme Education et Formation 2020 se définit comme suit :

... une plate-forme d'échange de bonnes pratiques et d'apprentissage mutuel qui rassemble et diffuse des informations et des éléments probants de ce qui fonctionne, et qui fournit des conseils et un appui aux réformes¹.

C'est pourquoi le rapport SEF annuel, comportant une analyse de l'ensemble de l'UE et les Rapports spécifiques par pays, apporte des éléments fondés au moment où le processus du Semestre européen passe de la phase d'évaluation globale de l'EAC aux phases d'examen spécifique par pays.

Les **Rapports par pays** sont publiés par la Commission en **février**. La « base de référence » pour chaque Rapport par pays est constituée par le Semestre européen de l'année précédente, les avancées réalisées dans les domaines identifiés et les recommandations qui ont été formulées. Les Rapports par pays font suite à la publication de l'EAC et forment donc la deuxième phase du cycle. En réalité, la préparation des rapports commence en septembre/octobre et se poursuit en parallèle de la préparation de l'EAC.

Les rapports sont rédigés par une équipe spécifique pour chaque pays, composée d'un noyau central où sont représentées les Directions générales (y compris la DGEAC), et d'un groupe de personnes ayant moins d'implication directe, mais néanmoins censées apporter des données pour la confection du rapport. Dans certains cas, des spécialistes peuvent être sollicité(e)s pour faire part de leur expertise.

Le **Rapport par pays** suppose un dialogue permanent entre l'équipe du pays et l'Etat membre

¹ http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework_en



durant la phase de préparation. Aux alentours de décembre, une mission exploratoire est organisée, durant laquelle la Commission se rend dans l'Etat membre pour rencontrer les parties concernées. Les discussions peuvent alors contribuer à la préparation du rapport par pays.

PHASE 3: PROGRAMMES NATIONAUX DE REFORME ET RAPPORTS DE STABILITE/ CONVERGENCE

Les **réunions bilatérales** entre la Commission européenne, les autorités nationales et les divers acteurs engagés ont lieu après les discussions du Conseil entourant la publication des Rapports par pays et des Bilans approfondis. Les vice-président(e)s et commissaires se rendent dans les Etats membres afin d'y rencontrer les gouvernements, les parlementaires nationaux/ales, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes. Ces réunions offrent l'occasion aux parties en présence de collaborer dans le cadre de la préparation des Programmes nationaux de réforme et des Programmes de stabilité/convergence.

Les **Programmes nationaux de réforme** (PNR) sont en quelque sorte la réponse formelle apportée par l'Etat membre aux problèmes épinglés dans le Rapport par pays. Ils peuvent être considérés comme un plan d'action ou une déclaration d'intention, où le pays explique comment il entend les résoudre. A cet égard, les PNR jouent un rôle charnière, au travers duquel la Commission commence à transférer ses responsabilités aux pays concernés. La Commission ne joue aucun rôle formel dans la préparation des Programmes nationaux de réforme. Compte tenu de la place centrale qu'occupent les problèmes économiques, la responsabilité de préparer les PNR incombe le plus souvent aux principales instances financières stratégiques des pays, telles que les ministères des Finances. Les ministères de l'Education y apportent leur contribution « si nécessaire », en fonction de l'importance des problèmes liés à l'éducation soulevés dans le Rapport par pays ou les recommandations précédentes. Les PNR sont présentés à la Commission chaque année au mois de **mai**.

Les **Programmes de stabilité et de convergence** sont publiés chaque année en **avril**. Les Etats membres proposent leurs plans fiscaux pour les trois années à venir, conformément aux règles du Pacte de stabilité et de croissance. Les pays membres de la zone euro publient des Programmes de stabilité, les pays non membres des Programmes de convergence. Ces deux programmes comprennent les Objectifs budgétaires à moyen terme définis en termes

structurels pour tous les Etats membres, auxquels il est demandé de présenter les mesures qu'ils envisagent de mettre en place au cours de l'année pour progresser dans le cadre de ces objectifs budgétaires à moyen terme, et de proposer une estimation de l'évolution de leur dette par rapport au PIB. Par ailleurs, les Programmes de stabilité et de convergence comprennent des hypothèses pour la croissance, l'emploi, l'inflation et d'autres variables économiques, une description et une évaluation des mesures politiques mises en place pour atteindre les objectifs du programme, une analyse des répercussions que pourrait avoir sur la dette et la situation budgétaire un quelconque changement par rapport aux principales hypothèses économiques qui ont été émises, ainsi que des informations portant sur plusieurs années : un exercice budgétaire, l'année budgétaire en cours et les prévisions pour les trois années suivantes. Au cas où les cibles ne seraient pas atteintes, les Etats membres sont tenus de fournir des explications.

Les Programmes de stabilité et de convergence sont tous deux utilisés par la Commission et les ministres des Finances pour évaluer la viabilité des Objectifs budgétaires à moyen terme des Etats membres en regard des deux piliers suivants : analyse du solde structurel et critère des dépenses.

PHASE 4: RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES PAR PAYS

Les **Recommandations spécifiques par pays** (RSP) sont les points d'action clés du Semestre européen. Dès la publication des Rapports par pays, à l'heure où les Etats membres préparent leurs PNR, commence également la préparation de la principale composante politique du processus : les Recommandations spécifiques par pays. Il s'agit de conclusions formelles émises par la Commission au travers du Semestre européen, où sont présentées les mesures censées être mises en œuvre par les Etats membres au cours des 12-18 mois. Récemment, une décision formelle a été prise pour réduire le nombre de RSP, limitées désormais à trois par pays en général. Une première discussion concernant les RSP est engagée avec les équipes-pays de la Commission, en tenant compte des réponses aux Rapports par pays et du contenu des PNR. Toutes les RSP figurent dans le résumé analytique du Rapport par pays adressé à l'Etat membre concerné. Toutefois, il est indéniable qu'une intense période de discussion a lieu, au cours de laquelle toutes les RSP potentielles sont abordées selon une procédure de classement par priorité. Au cours de notre recherche, celles-ci ont été qualifiées par un représentant de la Commission de « discussions difficiles », au cours desquelles les différentes DG cherchent à privilégier et faire progresser leurs propres programmes. Il existe des protocoles pour mener ce type de discussion. Une fois la liste des priorités établie, reflétant l'importance



politique des RSP, la décision finale est entérinée au plus haut niveau de la Commission. Les RSP sont examinées avec les Etats membres au Conseil, ce dernier marquant son accord formel en juillet.

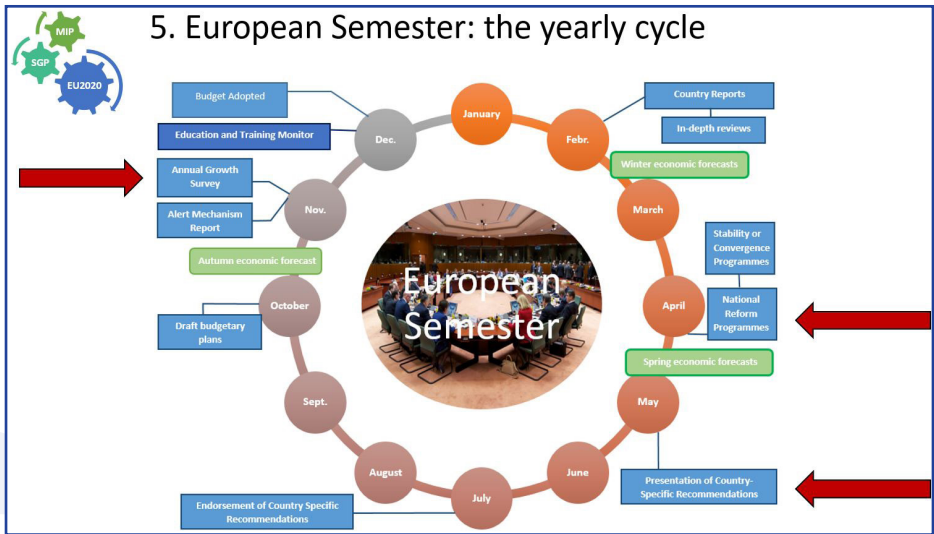
A de nombreux égards, les RSP peuvent être considérées comme l'expression quintessentielle de la « gouvernance douce » du Semestre européen. Les Etats membres n'y sont soumis à aucun pouvoir législatif (dur). Il existe des pouvoirs pour régir des actions spécifiques en lien avec les politiques économiques, ou sanctionner les pays qui transgressent les règles édictées pour la gestion des déficits. Toutefois, ces dernières sont extérieures au Semestre européen, qui est une forme de gouvernance. Pour les questions ne relevant pas des domaines prescrits, la Commission n'a aucun pouvoir direct. Comme l'a souligné un représentant de la Commission, il n'existe aucune sanction pour les pays qui ne mettent pas en œuvre les recommandations, pas plus qu'une mise au pilori ou tout autre type de dénonciation. Toutefois, les RSP sont présentées comme étant le « fruit d'une collaboration » entre la Commission et les Etats membres et donc comme des « priorités communes ». C'est pourquoi les RSP ont pour but d'atteindre un point de convergence entre les recommandations de la Commission et les priorités de l'Etat membre. Un Etat membre est libre de rejeter ou d'ignorer les recommandations, mais la Commission aurait raisonnablement le droit de connaître les raisons pour lesquelles ce dernier refuse d'accepter des recommandations décidées en concertation.

therefore these are conceived as 'shared priorities'. Hence CSRs are intended to represent an alignment of the Commission's recommendations with the Member State's priorities. Member States are at liberty to reject or ignore recommendations, but the conventional wisdom within the Commission would question why any Member State would want to reject recommendations that have been jointly agreed.



Les Recommandations spécifiques par pays, en particulier celles se rapportant à l'éducation, ne sont pas rédigées sur un coin de table à Bruxelles pour être imposées sans détours aux Etats membres. Au contraire, elles sont le fruit d'un dialogue permanent entre la Commission et les gouvernements nationaux. L'influence exercée sur le Semestre européen ne doit pas être séparée de celle exercée sur les politiques éducatives nationales. Il s'agit d'un espace où les syndicats de l'enseignement peuvent façonner le discours entourant l'éducation publique dans leur pays. Le défi qui leur est posé consiste à ouvrir cet espace et à faire en sorte que la voix des enseignant(e) s soit clairement entendue. Ceci permettra de renforcer la transparence du Semestre européen, ainsi que la démocratie au sein de l'Union européenne.

Figure 2 Source: Infographie élaborée par le CSEE et présentée au cours des séminaires de formation associés au projet 2016-2017





ACTEURS CLES

Afin de bien comprendre le Semestre européen, ses principes fondamentaux et de pouvoir s'y impliquer pleinement et efficacement, il est nécessaire de connaître l'ensemble des acteurs qui participent au processus décisionnel, ainsi que leurs différents intérêts.

Conseil européen - Le Conseil européen est constitué des Chefs d'Etat ou de gouvernement des 28 Etats membres de l'UE. Le Conseil de l'UE est une instance de gouvernance politique au sein du processus décisionnel de l'UE qui détermine les orientations politiques générales. Dans le contexte du Semestre européen, le Conseil européen définit les orientations politiques pour les réformes fiscales, macroéconomiques et structurelles au mois de mars. Au cours de cette même période, il adopte également les priorités économiques en s'appuyant sur l'Examen annuel de la croissance. Au mois de juillet, le Conseil européen procède à l'adoption formelle des Recommandations spécifiques par pays.

Conseil de l'UE - Le Conseil de l'Union européenne (ou simplement Conseil) est une institution composée des 28 ministres nationaux des Etats membres, en charge de diverses compétences. Le Conseil est divisé en dix départements thématiques. Le Conseil ECOFIN, par exemple, réunit les 28 ministres des Affaires économiques et financières en vue de prendre des décisions dans ce domaine. En conséquence, le Conseil ECOFIN est le principal intervenant dans les actions du Conseil en lien avec le Semestre européen. En novembre, ce dernier examine le point de vue de la Commission européenne concernant les plans budgétaires des Etats membres. En décembre, il adopte les conclusions des Examens annuels de la croissance et du Rapport sur le mécanisme d'alerte, ainsi que les Recommandations pour la zone euro. Le Conseil examine également les projets de Recommandations spécifiques par pays proposés par la Commission et les adopte après approbation par le Conseil européen.

Commission européenne - La Commission européenne est l'institution indépendante qui détient le monopole en matière d'initiatives législatives. En tant que telle, elle est considérée comme l'une des plus importantes institutions européennes, jouant un rôle clé dans l'organisation du Semestre européen. Tous les ans, en septembre/octobre, la Commission présente une analyse détaillée de chaque plan national pour les réformes budgétaires, macroéconomiques et structurelles. Sur la base de ces documents, elle publie l'Examen annuel de la croissance et le

Rapport sur le mécanisme d'alerte en novembre, avant de conduire des missions exploratoires dans les Etats membres en décembre et janvier. Les données recueillies sont utilisées dans le cadre de la publication des Rapports par pays en février. Enfin, au mois de mai, la Commission publie les Recommandations spécifiques par pays, valides pour les 12-18 mois à venir. Elle peut adresser des avertissements aux Etats membres qui ne se mettent pas en conformité.

La Commission dispose d'un(e) **responsable du Semestre européen** (RSE) dans chacun des Etats membres. Cette personne relève directement de l'autorité du Bureau du Secrétaire général de la Commission européenne, mais réside dans le pays placé sous sa responsabilité. Son rôle consiste à soutenir les travaux de l'équipe-pays basée à Bruxelles. Le/ La RSE peut être considéré(e) comme un acteur sur le terrain au service de l'équipe-pays. Il/ Elle assure la communication bidirectionnelle entre la Commission et le gouvernement de l'Etat membre, ainsi que la liaison avec les partenaires sociaux et les parties prenantes, en organisant par exemple des réunions avec les représentant(e)s des équipes-pays.

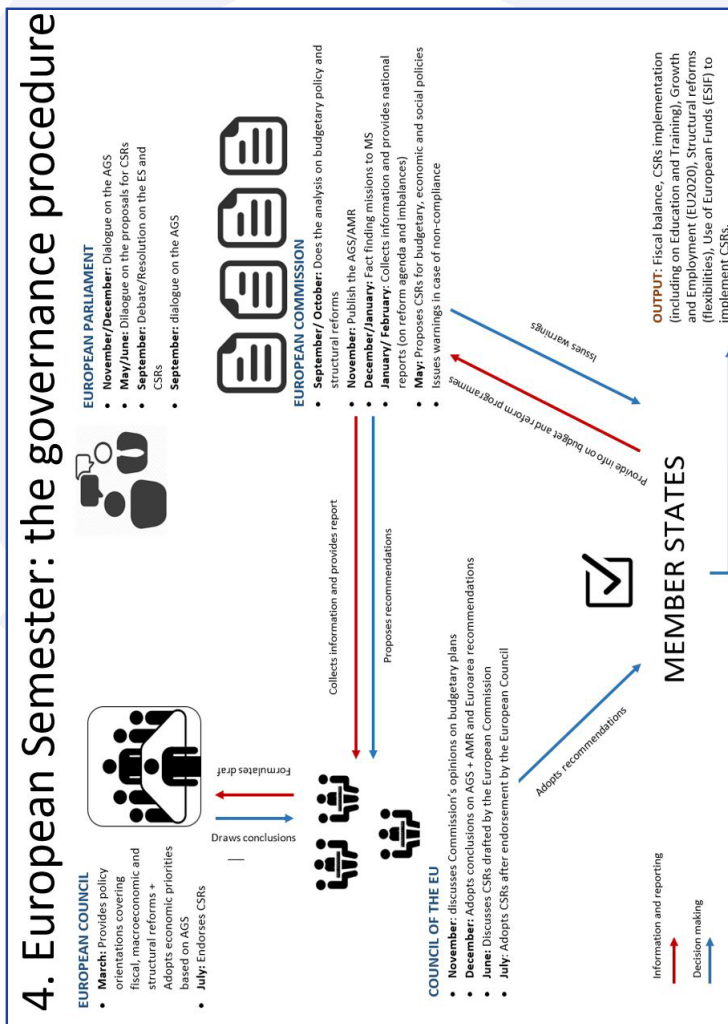
Parlement européen - Le Parlement européen joue le rôle de co-législateur pour la plupart des décisions juridiques européennes, aux côtés du Conseil de l'UE. Le Parlement est impliqué dans le processus du Semestre européen au travers du dialogue sur l'économie. Il mène diverses discussions en parallèle des principaux événements tout au long du processus du Semestre européen : en novembre et décembre, à l'occasion de l'Examen annuel de la croissance, et en mai et juin, à l'occasion des propositions de Recommandations spécifiques par pays. Le Parlement organise également des débats et publie des résolutions en rapport avec le Semestre européen et les Recommandations spécifiques par pays au mois de septembre, période durant laquelle il entame aussi un dialogue concernant le prochain Examen annuel de la croissance pour le cycle suivant.

Gouvernements nationaux - Les gouvernements nationaux sont les récipiendaires des recommandations politiques formulées au cours du Semestre européen. C'est la raison pour laquelle ils sont invités à soumettre auprès de la Commission européenne leurs Programmes nationaux de réforme ainsi que leur Programmes de stabilité/convergence dans le courant des mois de mars et avril. Il est également attendu des gouvernements nationaux qu'ils intègrent leurs Recommandations spécifiques par pays à leurs plans de réforme et à leurs budgets nationaux pour l'année suivante, d'août à octobre.

Partenaires sociaux - Les partenaires sociaux nationaux et européens sont de plus en plus impliqués dans le processus du Semestre européen, dont le façonnement au travers du dialogue social a été réaffirmé par la Commission européenne et son Président Jean-Claude Juncker. Il convient cependant de souligner que le rôle joué par les partenaires sociaux n'a



jamais été défini de manière formelle. En conséquence, le degré de participation des partenaires sociaux demeure fortement tributaire de la volonté des Etats membres et de la qualité de la tradition du dialogue social dans chaque pays. En théorie, les partenaires sociaux doivent être consultés par la Commission européenne, au travers de ses représentations dans chacun des Etats membres, avant la publication de l'Examen annuel de la croissance en novembre, des Rapports par pays en janvier/février et des Recommandations spécifiques par pays en mai/juin. D'autre part, les gouvernements nationaux sont censés impliquer les partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des Programmes nationaux de réforme et des Programmes de stabilité/convergence en mars/avril.





FAIRE LA DIFFERENCE AU SEIN DU SEMESTRE EUROPEEN



Suite à la crise économique, le Semestre européen s'est transformé en un processus défavorable et punitif. Depuis, la Commission s'est engagée à lancer un « nouveau départ » pour le dialogue social, où les partenaires sociaux participeraient pleinement au développement des politiques. A quoi correspond ce « nouveau départ » dans la réalité ? A ce jour nul ne peut le dire avec précision. Mais il représente sans aucun doute une opportunité pour les syndicats de l'enseignement de garantir que leur voix sera entendue à tous les niveaux importants du processus du Semestre européen.

Le Semestre européen est un processus important ayant des implications significatives pour tous les aspects de l'éducation à travers l'ensemble des Etats membres. Il est essentiel pour les syndicats de l'enseignement de participer à ce processus afin de pouvoir le modeler. La présente boîte à outils a pour principal objectif de permettre aux organisations membres du CSEE de faire la différence au sein du processus du Semestre européen. Avant de présenter les étapes pratiques pour y arriver, nous exposerons les différents moyens dont dispose le mouvement syndical européen, en particulier la CES et le CSEE, pour influencer le processus au niveau européen. Voici plusieurs exemples illustrant le type d'implication et de contribution :

Actions annuelles de la **Confédération européenne des syndicats (CES)**

- Chaque année, au mois de septembre, la CES publie un document intitulé « La CES pour la croissance et le progrès social : priorités pour l'Examen annuel de la croissance (EAC) », apportant sa contribution à l'**Examen annuel de la croissance**, fixant les priorités du Semestre européen de l'année suivante.
- La CES a créé une plate-forme **Officier de liaison syndical « Semestre »**, désigné par les confédérations syndicales nationales, qui fournissent des informations à la CES au cours de plusieurs phases du Semestre européen, concernant les contextes nationaux et les développements politiques. Celles-ci contribuent de manière proactive en communiquant leurs points de vue lors des consultations avec les responsables nationaux/ales du Semestre européen en charge de l'élaboration des Rapports nationaux par pays. Par



ailleurs, elles reçoivent des informations récentes sur les différentes phases et documents publiés et examinés au niveau européen.

- Deux fois par an, la CES participe au **Sommet social tripartite** - un forum de dialogue entre les présidents des institutions de l'UE et les partenaires sociaux européens. Ce sommet social tripartite offre l'occasion aux représentant(e)s des syndicats et des organisations d'employeurs de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue avec les responsables politiques européens concernant un large éventail de questions en lien avec les politiques socio-économiques en Europe.
- **Rapports par pays** et **Recommandations spécifiques par pays** (RSP). A cet égard, la CES travaille à la fois au niveau national et européen afin de représenter la voix et les intérêts des travailleurs/euses. En premier lieu, la CES apporte un soutien à ses affiliés pour leur permettre d'exercer leur influence sur la préparation des Rapports par pays et de collecter des informations nationales pour le « Rapport sur la participation syndicale aux premières phases de consultation concernant les Rapports par pays ». La confédération syndicale nationale communique ensuite son point de vue au CSEE à propos des RSP, à la lumière des expériences et contextes nationaux. La CES utilise ensuite sa plate-forme pour porter à la connaissance des responsables politiques nationaux/ales et européen(ne)s le point de vue des organisations membres nationales concernant les Rapports par pays, les RSP et leur mise en œuvre par les gouvernements nationaux.

Chaque année, le **Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)** apporte des informations pertinentes pour le secteur de l'éducation et relaie les défis et priorités des syndicats de l'enseignement comme suit :

- Communiquer le **point de vue du CSEE concernant l'Examen annuel de la croissance** pour l'année qui suit, accompagné d'une analyse des principaux défis et priorités politiques susceptibles d'avoir une incidence sur le secteur de l'éducation à travers l'Europe.
- Participer au **Dialogue social de haut niveau** avec la Commission européenne et la DG Education et Culture (DG EAC), entourant le Rapport de suivi de l'éducation et de la formation, comprenant des priorités politiques pour permettre à l'UE d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 ainsi que des Rapports nationaux par pays sur l'éducation la formation.

- Demander aux organisations membres du CSEE de participer aux réunions de consultation avec les fonctionnaires de la Commission européenne et de la DG EAC, chargé(e)s de préparer les **Rapports par pays** sur l'éducation et la formation dans le cadre du **Rapport de suivi de l'éducation de la formation**.
- Demander aux organisations membres du CSEE d'organiser des consultations avec les représentant(e)s nationaux/ales du ministère de l'Éducation, chargé(e)s de contribuer aux **Programmes nationaux de réforme** et à la mise en œuvre des **Recommandations spécifiques par pays**.
- Demander aux organisations membres du CSEE de travailler en **parallèle des consultations et réunions organisées** par les confédérations syndicales nationales avec le responsable du Semestre européen au niveau national concernant les priorités générales, notamment celles en lien avec l'éducation et la formation.
- Demander que l'investissement public suffisant, efficace et durable soit exclu des règles du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) - « **règle d'or pour l'investissement public** », en revendiquant des mesures alternatives pour remplacer les politiques d'austérité et d'assainissement budgétaire.
- Coordonner et examiner les initiatives politiques pertinentes avec la CES dans le cadre de ses Groupes de travail.
- Coordonner et examiner les initiatives politiques pertinentes pour le Semestre européen, offrant une base de discussion commune suffisante avec la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) dans le cadre du **Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE)**.
- **Créer des alliances** au niveau européen avec d'autres fédérations syndicales et d'autres organisations de la société civile (comme l'alliance de l'UE pour un Semestre européen démocratique social et viable), revendiquant un Semestre européen plus démocratique, ainsi que la protection des biens publics, de l'investissement public et de l'éducation de qualité pour toutes et tous.

Toutefois, si l'on souhaite que ce processus soit réellement efficace, les initiatives précitées devraient être complétées par les **travaux des syndicats de l'enseignement au niveau des Etats membres et alignés sur ces derniers**.

Dans le chapitre suivant, nous identifierons cinq éléments formels permettant aux syndicats de l'enseignement d'orienter le Semestre européen :



- 1. Examen annuel de la croissance** - Sous l'angle du dialogue social, la CES peut être considérée comme le principal acteur politique représentant les organisations de travailleurs/euses - les confédérations nationales contribuant également à ce débat. Si ces discussions, et certaines des thématiques qui y sont développées, peuvent sembler éloignées des intérêts des enseignant(e)s et des organisations qui les représentent, leur importance ne doit cependant pas être sous-estimée. L'EAC peut être considéré comme un processus qui définit les paramètres déterminants pour les prochains Semestres européens. C'est pourquoi, au cours de ces dernières années, tant les partenaires sociaux que les organisations de travailleurs/euses et d'employeurs, ont insisté sur la nécessité de stimuler la reprise au travers de l'investissement public - élément confirmé par le Président de la Commission dans son Discours sur l'état de l'Union et les EAC consécutifs. Les organisations membres du CSEE doivent connaître les principaux éléments de ce processus (le « Discours sur l'état de l'Union » et les EAC) et rester en contact avec le CSEE et leurs propres confédérations, afin que leur voix soit représentée. A ce stade, le débat se situe cependant à un niveau transversal européen (plutôt qu'à un niveau national ou sectoriel).
- 2. Rapport de suivi de l'éducation et de la formation** - Comme indiqué, ce rapport ne fait pas formellement partie du Semestre européen, mais il y est cependant corrélé. Le rapport SEF est publié par la DG EAC et il est vraisemblable que le responsable de l'éducation au sein de l'équipe-pays du Semestre européen soit impliqué dans sa production. Il est certain également que le Rapport SEF constitue une source de données essentielles pour les Rapports par pays du Semestre européen. La Commission convoque un grand nombre de réunions au sein des Etats membres pour discuter du rapport SEF du pays concerné. Ces réunions peuvent ne pas faire partie des processus de dialogue social formels du Semestre européen mais elles offrent néanmoins une occasion de recentrer le discours sur les priorités pour les politiques éducatives des Etats membres - discours qui, à son tour, oriente les discussions dans le cadre du Semestre européen. Dans cette recherche, la participation à ces réunions - et le fait de savoir exactement ce que l'on souhaite y faire valoir (décider des messages clés à adresser, apporter des arguments étayés par des preuves incontournables, etc.) - a été jugée tout aussi importante par les représentant(e)s de l'UE.
- 3. Rapport par pays** - Ce rapport est un document essentiel pour la formulation des Recommandations spécifiques par pays. Nombreux sont les membres de la Commission qui estiment que ce rapport constitue un élément central du Semestre européen. Une possibilité formelle d'orienter ce document est offerte aux membres de l'équipe-pays lors

de leurs visites exploratoires (généralement en décembre). Ces visites de courte durée permettent aux différents membres de l'équipe-pays de rencontrer divers représentant(e)s des gouvernements des Etats membres, mais également d'autres parties prenantes. Elles s'accompagnent le plus souvent d'une réunion avec les partenaires sociaux, mais toujours avec la ou les confédérations syndicales nationales. Les syndicats de l'enseignement peuvent ou non être invités, en fonction des problématiques locales ou après avoir manifesté de manière proactive leur souhait d'y participer. Il est essentiel de garantir la participation à ce stade du processus, sachant que les Recommandations spécifiques par pays émanent toujours du Rapport par pays.

4. Programme national de réforme - Il s'agit de la réponse apportée par les Etats membres à leur Rapport par pays. Il ressort de cette recherche que la participation des partenaires sociaux à ce volet du Semestre européen demeure limitée. Il s'agit en réalité d'un exercice technique et administratif, où les fonctionnaires du gouvernement national sont appelé(e)s à préparer un projet de réponse aux Rapports par pays. Même dans le cadre d'une publication anticipée des Rapports par pays, comme c'est actuellement le cas, les employé(e)s de la fonction publique au sein des Etats membres subissent des pressions importantes pour produire une réponse complexe et étoffée en très peu de temps. Les partenaires sociaux semblent avoir été oubliés dans ce processus, ou délibérément écartés. Compte tenu de l'importance des PNR (la réponse des Etats membres aux Rapports par pays), il semblerait que ce soit une importante occasion d'impliquer les partenaires sociaux dans le processus. Nous avons relevé quelques cas, plutôt rares, où les partenaires sociaux ont été consultés (voir les études de cas par pays).

5. Recommandations spécifiques par pays - Il s'agit du troisième élément du cycle formel du Semestre européen identifié par les représentant(e)s de la Commission, où cette dernière prend l'engagement de promouvoir le dialogue social (les deux autres étant l'EAC et le Rapport par pays). Après la publication du projet de RSP, une nouvelle opportunité est offerte pour discuter et en orienter le contenu. Toutefois, la présente recherche a mis en lumière que, à ce stade, il s'agit de discussions de haut niveau aux enjeux importants, où il est difficile pour les personnes extérieures aux gouvernements nationaux et à la Commission européenne d'apporter des changements. Bon nombre d'efforts ont déjà été déployés, notamment en matière de gestion des attentes politiques, quoique l'on observe une certaine réticence à apporter des modifications autres que celles jugées indispensables à la remise en bonne et due forme des RSP au Conseil. A ce stade, le dialogue social consiste davantage à communiquer des messages, plutôt qu'à écouter et répondre. Les syndicats de l'enseignement doivent avant tout songer à avancer leurs pions sur l'échiquier, en prévision du cycle suivant du Semestre européen qui, en coulisse, est déjà lancé.







Outre tout ce qui précède, il importe d'insister sur le besoin de mettre en place des réseaux et des canaux de communication informels. Ceci n'étant pas toujours possible, les personnalités peuvent jouer ici un rôle essentiel. L'un des messages forts qui ressort de cette recherche associée à la boîte à outil est la nécessité d'entretenir en permanence des relations informelles avec des acteurs majeurs afin de pouvoir leur communiquer les messages clés.

Dans ce processus, le/la responsable du Semestre européen (qui organise les réunions avec les intervenants locaux) et le/la représentant(e) de la Direction générale Education et Culture (DG EAC) ont été identifié(e)s comme étant des contacts essentiels avec lesquels il importe de nouer des relations. Les réunions d'intervenants (les réunions exploratoires, par exemple) constituent un volet formel important du processus, mais dont la portée demeure forcément limitée. Elles sont généralement de courte durée, et comme l'a souligné un représentant de la Commission : « Nous connaissons déjà les principaux problèmes avant même que nous arrivions ». Il est probable que, à ce moment, les représentant(e)s souhaitent davantage « tester » leurs idées et évaluations, et non se mettre en quête de nouveaux programmes. Intervenir dans le Rapport par pays nécessite de nouer très tôt des contacts permanents et souvent informels.



Les alliances sont importantes et parfois inhabituelles. Au cours de notre étude, nous avons pu observer comment un syndicat de l'enseignement a collaboré avec son ministère de l'Éducation et utilisé les recommandations du Semestre européen pour faire pression sur le ministre des Finances en vue d'accroître l'investissement dans l'éducation. Les recommandations du Semestre européen peuvent être une opportunité, mais également une menace.

DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DU SEMESTRE EUROPEËN – POINTS ESSENTIELS POUR LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT

-  **Façonner le discours** – le Semestre européen s'apparente davantage à un processus d'élaboration de programmes qu'à une négociation collective ordinaire. Les syndicats de l'enseignement doivent défendre un discours cohérent et avoir une vision à long terme, assortie de messages clairs. S'agissant des politiques éducatives, le Semestre européen analyse le plus souvent une situation dans son ensemble, sans relever les détails. Les syndicats de l'enseignement doivent tenir compte de ce facteur dans le cadre de leur travail.
-  **Définir un plan** – Le Semestre européen doit se comprendre comme un processus à long terme. Les syndicats de l'enseignement doivent définir un plan précis pour savoir quand et comment intervenir dans le processus et appréhender le cycle dans son ensemble, plutôt qu'intervenir de manière ponctuelle et cloisonnée.
-  **Semestre européen : intervenir au début du processus** – Les « grandes orientations » du Semestre européen sont définies au début du processus. L'essentiel du contenu du Rapport par pays est vraisemblablement déterminé durant l'automne qui précède l'année de sa publication (février). Il est donc bien trop tard pour tenter de modifier les RSP. Les syndicats de l'enseignement doivent intervenir le plus tôt possible pour exercer au maximum leur pouvoir d'influence. Dès la publication d'un Rapport par pays, il convient de songer déjà à orienter le suivant.
-  **Dialogue social : saisir et créer des opportunités** – la Commission européenne offre souvent des opportunités de discuter de problématiques clés ayant une incidence sur les politiques éducatives - discussions auxquelles sont invités les partenaires sociaux. D'autres réunions sont également organisées pour discuter du Rapport du suivi de l'éducation et de la formation. Ces portes ouvertes sont importantes pour faire entendre la voix des enseignant(e)s, bien que tous les syndicats de l'enseignement invités aux réunions n'y participent pas. Lorsque ces réunions ne



sont pas prévues, les syndicats doivent les solliciter. La meilleure façon de procéder consiste à s'adresser au/à la responsable du Semestre européen, personne avec laquelle il est impératif d'entretenir des relations. Les relations informelles sont tout aussi importantes que les opportunités formelles.



Allouer des ressources – Il est indéniable que travailler dans le cadre du Semestre européen suppose un engagement. Le Semestre européen s'apparente à une responsabilité au travers de laquelle une personne suffisamment expérimentée est désignée pour représenter l'organisation si nécessaire. Celle-ci doit disposer du temps nécessaire pour développer ses compétences et accroître ses ressources afin de pouvoir travailler en réseau, etc. Dans certains cas, cette tâche peut être allégée au travers du partage de responsabilités ou de ressources entre plusieurs syndicats appartenant à la même juridiction.



Créer des alliances – Le Semestre européen est un processus politique forcément soumis à des pressions politiques. Bien qu'il s'agisse d'un « processus technique » souvent pris en charge par des employé(e)s de la fonction publique (raison pour laquelle il manque de transparence et de démocratie), le Semestre européen est exposé à des pressions politiques au même titre que tout autre processus politique. Coopérer avec le mouvement syndical et les organisations de la société civile permet de mieux faire valoir les arguments en faveur de l'investissement public et de l'éducation de qualité pour toutes et tous.



Communication interne – Le Semestre européen est un processus technique pouvant sembler obscur aux yeux des responsables syndicaux/ales et des affilié(e)s. Il importe que l'ensemble des équipes dirigeantes des syndicats soient informés des affaires traitées durant le Semestre européen, pour peu que suffisamment de ressources soient allouées pour pouvoir intervenir. Informer les membres peut être une tâche plus difficile encore lorsque les processus et les problèmes semblent « éloignés ». Quoi qu'il en soit, l'ambition d'« ouvrir le Semestre européen » doit s'inscrire dans un projet plus vaste qui consiste à ouvrir l'Union européenne à une participation plus large des citoyen(ne)s. De même, sensibiliser les syndicats de l'enseignement aux questions qui y sont débattues devrait faire partie intégrante du processus.

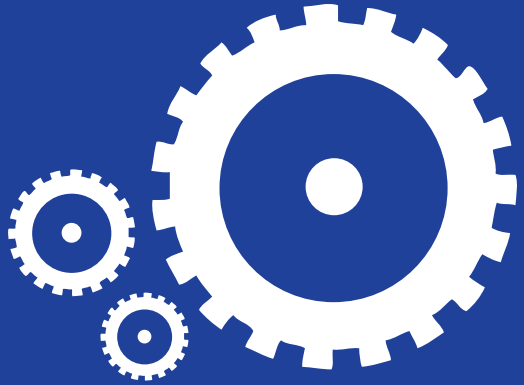
Liste des abréviations

EAC	Examen annuel de la croissance
RSP	Recommandations spécifiques par pays
DGEAC	Direction générale Education et Culture de la Commission européenne
DGEMPL	Direction générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne
DGECFIN	Direction générale Affaires économiques et financières de la Commission européenne
UE	Union européenne
CE	Commission européenne
BCE	Banque centrale européenne
PE	Parlement européen
RSE	Responsable du Semestre européen
SEF	Suivi de l'éducation et de la formation
CES	Confédération européenne des syndicats
CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
ONG	Organisations non gouvernementales
PNR	Programmes nationaux de réforme
PSC_o	Programmes de stabilité et de convergence
PSC	Pacte de stabilité et de croissance
OLSS	Officier de liaison syndical « Semestre »









**EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION**

5, bd du Roi Albert II - 9^{ème}
B-1210 Brussels, Belgium
Tel. +32-(0)2 224 06 91 / 92
secretariat@csee-etuice.org
www.csee-etuice.org



EDUCATION INTERNATIONAL

5, bd du Roi Albert II
1210 Brussels, Belgium
Tel. +32-(0)2 224 06 11
Fax +32-(0)2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
www.ei-ie.org